

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 mai 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA (F.M.B.Z KPMG Tunisie) & Mr Anis EL KEBIR (Audit Conseil & Organisation).

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2021	<i>au 31 décembre</i> 2020
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	4 282 888	4 279 174
Amortissements		<u>(4 139 418)</u>	<u>(4 009 861)</u>
		143 470	269 313
Immobilisations corporelles	4	220 521 699	210 207 616
Amortissements		<u>(136 198 541)</u>	<u>(122 785 946)</u>
		84 323 158	87 421 670
Immobilisations financières	5	63 826 058	63 824 582
Provisions		<u>(3 469 609)</u>	<u>(2 784 165)</u>
		60 356 449	61 040 417
Total des actifs immobilisés		<u>144 823 077</u>	<u>148 731 400</u>
Autres actifs non courants	6	3 854 309	4 636 856
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>148 677 386</u>	<u>153 368 256</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Valeurs d'exploitation	7	71 146 175	74 531 747
Provisions		<u>(3 458 877)</u>	<u>(3 478 726)</u>
		67 687 298	71 053 021
Clients	8	10 494 534	9 851 459
Provisions		<u>(2 579 022)</u>	<u>(2 730 585)</u>
		7 915 512	7 120 874
Autres actifs courants	9	12 260 088	13 253 497
Provisions		<u>(658 638)</u>	<u>(658 638)</u>
		11 601 450	12 594 859
Placements et autres actifs financiers	10	136 473	96 363
Liquidités et équivalents de liquidité	11	11 741 753	17 405 641
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>99 082 486</u>	<u>108 270 758</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>247 759 872</u>	<u>261 639 014</u>

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	NOTES	2021	2020
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		39 938 746	39 938 746
Autres capitaux propres		14 730 164	14 730 164
Résultats reportés		4 921 974	5 566 032
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		59 590 884	60 234 942
Résultat de l'exercice		(429 449)	(644 058)
Résultat de l'exercice		(429 449)	(644 058)
Total des capitaux propres avant affectation	12	59 161 435	59 590 884
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts bancaires	13	33 234 580	38 216 876
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		33 234 580	38 216 876
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	83 812 620	96 044 788
Autres passifs courants	15	32 294 563	33 549 131
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	39 256 674	34 237 335
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		155 363 857	163 831 254
TOTAL DES PASSIFS		188 598 437	202 048 130
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		247 759 872	261 639 014

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	NOTES	2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	618 317 561	624 136 983
Autres revenus d'exploitation	18	12 202 100	11 137 377
		<hr/> 630 519 661	<hr/> 635 274 360
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats des marchandises consommés	19	(507 820 040)	(511 349 152)
Achats d'approvisionnement consommés	20	(15 486 215)	(16 099 176)
Charges de personnel	21	(53 954 357)	(53 224 688)
Dotations aux amortissements et provisions	22	(16 794 490)	(15 053 007)
Autres charges d'exploitation	23	(35 370 385)	(36 642 297)
		<hr/> (629 425 487)	<hr/> (632 368 320)
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		<hr/> 1 094 174	<hr/> 2 906 040
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			
Charges financières	24	(4 391 492)	(5 142 398)
Produits financiers	25	2 858 895	2 928 506
Autres gains ordinaires	26	1 980 698	633 991
Autres pertes ordinaires	27	(632 712)	(651 037)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			
AVANT IMPOTS			
		<hr/> 909 563	<hr/> 675 102
Impôts sur les bénéfices	30	(1 338 812)	(1 318 960)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			
APRES IMPOTS			
		<hr/> (429 249)	<hr/> (643 858)
Autres pertes extraordinaires (cont Sociale de Solidarité)		(200)	(200)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			
		<hr/> (429 449)	<hr/> (644 058)

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(présenté selon le modèle de référence)

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>au 31 décembre</i> 2021	<i>au 31 décembre</i> 2020
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	647 042 939	652 828 617
Encaissements reçus des autres débiteurs		
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(643 861 277)	(644 229 336)
Intérêts payés	(4 268 383)	(4 841 364)
Intérêts reçus	165 016	134 752
Impôts sur les bénéfices payés	(222 807)	
Autres flux liés à l'exploitation		6 258
	<hr/> (1 144 512) <hr/>	<hr/> 3 898 928 <hr/>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(8 995 194)	(6 435 620)
Décassements provenant de l'acquisition d'immob financières		
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles	1 155 000	435 000
Encaissement provenant de la cession d'immob financières		
Encaissement des dividendes	3 243 006	2 754 232
	<hr/> (4 597 188) <hr/>	<hr/> (3 246 388) <hr/>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Distribution des dividendes	(102 400)	(43 200)
Encaissement provenant des emprunts	7 000 000	4 172 000
Encaissements reçus des assurances sur immobilisations		
Décassement provenant des remboursements des emprunts	(16 595 781)	(6 191 556)
Encaissement suite rachat actions propres		
Encaissement/Décassement suite rachat/achat billets de trésorerie	3 000 000	(1 500 000)
	<hr/> (6 698 181) <hr/>	<hr/> (3 562 756) <hr/>
VARIATION DE TRESORERIE		
	<hr/> (12 439 881) <hr/>	<hr/> (2 910 216) <hr/>
Trésorerie au début de l'exercice	5 128 188	8 038 407
Trésorerie à la clôture de l'exercice	28 (7 311 693)	5 128 191

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

1. création et activités de la société

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 Août 1933. Le capital social s'élève à 39 938 746 dinars tunisiens divisés en 19 969 373 actions de 2 dinars chacune, et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010, qui a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, ainsi qu'aux deux augmentations du capital par incorporation des réserves décidées respectivement par les Assemblées Générales Extraordinaires du 2 juin 2011, du 17 mai 2012 et du 29 mai 2015 qui ont ramené le capital social de 18 490 160 dinars à 27 735 240 dinars, puis de 27 735 240 dinars à 33 282 288 dinars, et puis de 33 282 288 dinars à 39 938 746 dinars.

La « S.N.M.V.T » est cotée en bourse depuis 1995 et est contrôlée par la société EXIS.

La « S.N.M.V.T » a pour objet, principalement, le commerce de détail à rayons multiples de toutes les marchandises et de tous les produits.

Sur le plan fiscal, la société est soumise au droit commun. En matière de la TVA, elle est partiellement assujettie.

2. méthodes comptables adoptées par la société

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien, et ce en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

2.1. Indépendance des exercices

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

2.2. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées aux coûts historiques d'acquisition et font l'objet d'un amortissement tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien.

Les taux d'amortissement ont été revus et réexaminés par la société en vue de refléter fidèlement la durée de vie des immobilisations, et ce en se référant particulièrement au paragraphe 36 de la Norme comptable 05 du système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les taux d'amortissement appliqués à partir de l'exercice 2019 sont les suivants:

Immobilisations incorporelles :	Jusqu'au 31/12/2018	A partir du 1/1/2019
Logiciels informatiques	3 ans	5 ans
Fonds de commerce	10 à 20 ans	10 à 20 ans
Immobilisations corporelles :	Jusqu'au 31/12/2018	A partir du 1/1/2019
Constructions	20 ans	30 ans
Installations générales, agencement et aménagement des constructions	10 ans	12 ans
Installations et Matériel d'exploitation	10 ans	12 ans
Outillages d'exploitation (valeur ≤ 500 DT)	1ère année	1ère année
Petits matériels d'exploitation	3 ans	3 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Equipement et matériel de bureau	10 ans	12 ans
Equipement et matériel informatique	3 ans	5 ans
Agencements et installations générales	10 ans	12 ans

2.3. Titres de participation

Les titres acquis par la société ont été, conformément aux critères de classement prévus au système comptable des entreprises, considérés comme un placement à long terme et inscrits parmi les immobilisations financières à l'actif du bilan. La note 5.1 des états financiers détaille les différentes participations à long terme et dans les sociétés filiales, avec un état détaillé des provisions constatées et des pourcentages de participations pour les sociétés filiales.

Ces placements ont été constatés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la clôture de chaque exercice, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les titres de participation détenus par la société concernent des sociétés non cotées.

2.4. Constatations des frais préliminaires et des charges à répartir

Les frais préliminaires et les frais de pré-exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises, à l'actif du bilan au poste «autres actifs non courants».

La résorption de ces frais, est constatée sur une période de trois années, à partir de l'entrée effective des magasins en exploitation.

Les charges à répartir qui correspondent notamment à des frais de formation, et de restructuration, ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises (§ 19 de la NC 10), à l'actif du bilan au poste «autres actifs non courants».

La résorption de ces charges à répartir, est constatée, conformément au § 24 de la NC 10, sur une période de trois années, à partir de l'exercice de leur constatation.

2.5. Valeurs d'exploitation

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2019, les stocks des produits non alimentaires étaient valorisés aux derniers coûts d'achats hors taxes récupérables. Les stocks des produits alimentaires, situés hors champ de la récupération de la TVA, étaient valorisés aux derniers coûts d'achats toutes taxes comprises.

A compter du 1^{er} Janvier 2020, les stocks sont valorisés selon la méthode du premier entré, premier sorti, qui est en conformité avec la NC 4. L'impact du changement de méthode est non significatif, vu la rotation élevée des stocks.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont calculées en fonction de l'antériorité et du taux de rotation des articles.

2.6. Placements à court terme

Les titres acquis par la société, classés selon les critères prévus par le système comptable des entreprises comme des placements à court terme, ont été inscrits au bilan à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur du marché, par référence au cours boursier moyen de clôture, et les plus-values et moins-values dégagées sont portées au résultat de l'exercice.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet d'une provision et les plus-values ne sont pas constatées.

2.7. Opérations en monnaies étrangères

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération. Les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas parmi les charges ou produits financiers.

2.8. Revenus des titres

Les revenus des titres sont constatés parmi les produits financiers sur la base de la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.9. Revenus

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- La société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que les avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société ; et
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

2.10. Unité monétaire

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont libellés en Dinar Tunisien.

3. Immobilisations incorporelles

3. Immobilisations incorporelles	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Logiciels informatiques	696 692	692 978
Fonds de commerce	3 586 196	3 586 196
Avance sur immobilisations incorporelles en cours		
	4 282 888	4 279 174

4. Immobilisations corporelles

4. Immobilisations corporelles	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Terrain	3 711 404	3 730 842
Constructions	7 854 304	7 658 340
Agencements des constructions	575 896	21 740 661
Installations et matériel d'exploitation	104 342 866	104 958 456
Petit matériel d'exploitation	7 614 027	6 928 040
Matériel de transport	679 547	37 734
Installations générales, agencements et aménagements divers	86 061 098	59 963 292
Equipements de bureau	1 891 276	927 428
Matériel informatique	5 184 168	2 893 911
Immobilisations en cours	2 409 491	1 159 290
Avances sur immobilisations en cours	197 622	209 622
	220 521 699	210 207 616

4.1 Tableau des mouvements des immobilisations

Le tableau de la page suivante détaille les mouvements des immobilisations de l'exercice:

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	Valeur au 1/1/2021	Acquisition 2021	Régularisation 2021	Cession 2021	Valeur au 31/12/2021	Amortissement cumulé 1/1/21	Dotation de 2021	Cession 2021	Régularisation 2021	Amortissement cumulé 2021	Valeurs nettes au 31/12/2021
IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
Terrains	3 730 842,408	0,000	0,000	-19 438,093	3 711 404,315	-	-	-	-	-	3 711 404,315
Constructions	7 658 340,089	160 051,795	45 692,817	-9 780,667	7 854 304,034	7 308 590,936	83 053,586	-9 780,667	9 639,919	7 391 503,774	462 800,260
Installations, agencements constructions	21 740 661,018	395 849,107	-21 560 614,256	0,000	575 895,869	6 892 233,379	71 129,053	0,000	-6 864 862,532	98 499,900	477 395,969
Installations et Matériel d'exploitation	104 958 456,178	3 312 084,756	-3 927 675,038	0,000	104 342 865,896	69 115 441,383	4 892 701,789	0,000	-4 772 643,460	69 235 499,712	35 107 366,184
Petit matériel d'exploitation	6 928 039,802	434 593,955	251 393,558	0,000	7 614 027,315	2 529 707,088	791 120,952	0,000	-781 922,150	2 538 905,890	5 075 121,425
Matériel de transport	37 733,629	194 933,973	446 878,921	0,000	679 546,523	36 308,586	124 246,283	0,000	288 978,350	449 533,219	230 013,304
Agencement, aménagements et installatic	59 963 293,203	3 214 036,548	22 883 768,743	0,000	86 061 098,494	33 460 277,194	7 019 564,088	0,000	9 876 101,253	50 355 942,535	35 705 155,959
Equipement et matériel de bureau	927 427,776	57 724,958	906 123,793	0,000	1 891 276,527	731 758,135	89 190,135	0,000	679 027,602	1 499 975,872	391 300,655
Equipement et matériel informatique	2 893 910,076	380 805,587	1 909 451,903	0,000	5 184 167,566	2 711 629,523	334 039,590	0,000	1 583 010,444	4 628 679,557	555 488,009
Immobilisations en cours	1 159 289,708	2 197 256,111	-947 054,414	0,000	2 409 491,405	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	2 409 491,405
Avances sur immobilisations en cours	209 621,746	0,000	-12 000,000	0,000	197 621,746	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	197 621,746
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	210 207 615,633	10 347 336,790	(4 033,973)	(29 218,760)	220 521 699,690	122 785 946,224	13 405 045,476	(9 780,667)	17 329,426	136 198 540,459	84 323 159,231
Logiciels	692 977,478	0,000	3 714,071	0,000	696 691,549	627 508,175	22 613,398	0,000	1 657,186	651 778,759	44 912,790
Fonds de commerce	3 586 196,200	0,000	0,000	0,000	3 586 196,200	3 382 352,279	105 287,098	0,000		3 487 639,377	98 556,823
Avances sur immob incorporelles	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000						0,000
	4 279 173,678	0,000	3 714,071	-0,000	4 282 887,749	4 009 860,454	127 900,496	0,000	1 657,186	4 139 418,136	143 469,613
Total dotation aux amortissements							13 532 945,972				

5. Immobilisations Financières

		<i>Au 31/12/2021</i>	<i>Au 31/12/2020</i>
Titres de participation	5.1	63 216 979	63 216 979
Prêts à plus d'un an			
Dépôts et cautionnements		608 954	607 478
Créances rattachées à des participations		125	125
Avance sur acquisition des titres		-	-
		63 826 058	63 824 582
A déduire la partie non libérée des actions	5.1		
		63 826 058	63 824 582
A déduire provision pour dépréciation des titres	5.1	(3 469 609)	(2 784 165)
		60 356 449	61 040 417

Le détail des titres de participation est présenté au niveau de la page suivante

5.1. Titres de participation

Le portefeuille titre de la société, totalise une valeur nette de 63 216 979,662 dinars au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

Participations	% dans le capital		
		Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Société MONOGROS	98,73%	987 300	987 300
Société ETTHIMAR		30 000	30 000
Société SORIEB		100	100
Société L'Immobilière Monoprix - SIM	43,01%	28 794 030	28 794 030
Sté FILAT.H.EL AYOUM		160 000	160 000
B.T.S		10 000	10 000
Sté DINDY		191 680	191 680
S.G.S TOUTA	99,96%	15 842 573	15 842 573
Sté MEDIAL		18 000	18 000
GEMO	50%	50 000	50 000
Sté SAHARA CONFORT	99,998%	12 374 493	12 374 493
M.M.T	68,3%	430 000	430 000
SNMVT INTERNATIONAL	50,02%	250 100	250 100
UNITED MANAGMENT		428 703	428 703
UNITED DECS		3 000 000	3 000 000
STONE HEART		650 000	650 000
		63 216 979	63 216 979
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société ETHIMAR		(30 000)	(30 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société MEDIAL		(18 000)	(18 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "SNMVT INTERNATIONAL"		(250 100)	(250 100)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED MANAGMENT"		(428 703)	(428 703)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED DECS"		(2 742 806)	(2 057 362)
		(3 469 609)	(2 784 165)
Valeur nette des participations		59 747 370	60 432 814

Les sociétés MONOGROS, SIM, SGS- TOUTA, MMT, TSS SAHARA CONFORT, STONE HEART, SNMVT International et UNITED DECS sont contrôlées par la S.N.M.V.T - MONOPRIX.

<i>6. Autres actifs non courants</i>	<i>Au 31/12/2021</i>	<i>Au 31/12/2020</i>
Frais préliminaires	12 564 128	12 471 578
Frais préliminaires en cours	1 428 647	1 428 647
A déduire la résorption des frais préliminaires	(11 686 125)	(10 957 888)
Charges à répartir	6 560 214	5 478 808
A déduire la résorption des charges à répartir	(5 012 555)	(3 784 289)
	3 854 309	4 636 856
<i>7. Stocks</i>	<i>Au 31/12/2021</i>	<i>Au 31/12/2020</i>
Stocks de marchandises magasins	63 735 677	59 672 838
Stocks de marchandises dépôt	6 972 034	14 542 914
Stocks emballages et étiquettes	289 770	313 322
Stocks fournitures et consommables	148 694	2 673
	71 146 175	74 531 747
A déduire provision pour dépréciation de stock	(3 458 877)	(3 478 726)
	67 687 298	71 053 021
<i>8. Clients et comptes rattachés</i>	<i>Au 31/12/2021</i>	<i>Au 31/12/2020</i>
Clients, ventes à crédit	377 740	1 051 276
Créances sur participation fournisseurs	5 545 973	4 869 286
Clients, chèques impayés	852 052	786 055
Clients, effets à recevoir impayés	1 397	1 397
Autres clients,	3 717 372	3 143 445
	10 494 534	9 851 459
Provisions /créances clients&participation fournisseurs	(1 846 149)	(2 064 040)
Provisions sur chèques impayés	(731 476)	(665 148)
Provisions sur effets impayés	(1 397)	(1 397)
	(2 579 022)	(2 730 585)
	7 915 512	7 120 874

<i>9. Autres actifs courants</i>		<i>Au 31/12/2021</i>	<i>Au 31/12/2020</i>
Personnel avances et acomptes		730 725	755 395
Etat, impôts et taxes, IS retenues à la source		67 640	109 310
Etat, impôts et taxes, acomptes provisionnels		1 187 183	1 204 298
Etat, impôts et taxes IS à reporter			
Etat, impôts et taxes TVA à reporter		711 372	1 128 610
Autres débiteurs		3 671 327	4 075 174
Produits à recevoir, dividendes		-	-
Autres produits à recevoir		217 983	757 038
Charges constatées d'avance		1 354 508	1 409 245
Compte d'attente		4 319 350	3 814 427
		12 260 088	13 253 497
Provisions sur comptes débiteurs divers		(658 638)	(658 638)
		11 601 450	12 594 859
 <i>10. Placements et autres actifs financiers</i>		 <i>Au 31/12/2021</i>	 <i>Au 31/12/2020</i>
Prêts au personnel		136 473	96 363
		136 473	96 363
 <i>11. Liquidités et équivalents de liquidités</i>		 <i>Au 31/12/2021</i>	 <i>Au 31/12/2020</i>
Placements (SICAV)		32 581	32 581
Placements (billets de trésorerie)			
Chèques à l'encaissement		83 050	939 001
Banques		9 431 625	12 700 489
Caisses		2 194 497	3 733 570
		11 741 753	17 405 641
 <i>12. Capitaux propres</i>		 <i>Au 31/12/2021</i>	 <i>Au 31/12/2020</i>
Capital social	(a)	39 938 746	39 938 746
Plus ou moins values sur cession actions propres		47 006	47 006
	(b)	47 006	47 006
Réserve légale		3 993 875	3 993 875
Réserve pour réinvestissement financier exonéré	(c)	11 282 000	11 282 000
Autres capitaux propres- Réserve ordinaire	(c)	2 550 298	2 550 298
Autres capitaux propres- effet de modification comptable	(d)	(3 143 015)	(3 143 015)
	(e)	14 683 158	14 683 158

Réserve pour fonds social		300 000	300 000
A déduire prêt au personnel /fonds social		(256 750)	(273 441)
A ajouter remboursement prêt au personnel /fonds social			
A ajouter intérêts fonds social /fonds social		13 340	7 731
A déduire dons au personnel /fonds social		(11 539)	(11 539)
A déduire débiteurs divers		(39 185)	(14 564)
Disponibilités en banque /fonds social		(5 866)	(8 187)
		0	0
Résultats reportés		4 921 974	5 566 032
	(f)	4 921 974	5 566 032
Total des capitaux propres avant résultat de la période	"(a)+(b)+(e)+ (f)"	59 590 884	60 234 942
Résultat de l'exercice	(1)	(429 449)	(644 058)
Total des capitaux propres après résultat de la période		59 161 435	59 590 884
Valeur nominale de l'action	(A)	2,000	2,000
Nombre d'actions	(2)	19 969 373	19 969 373
Résultat par action	(1) / (2)	(0,022)	(0,032)

(A) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010 a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, et en conséquence le capital à cette date, est devenu représenté par 9 245 080 actions de 2 dinars de nominal. .

Par ailleurs, deux augmentations du capital ont été décidée par:

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2011, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 9 245 080 DT. Le capital après cette augmentation est de 27 735 240 DT représenté par 13 867 620 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mai 2012, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 5 547 048 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 33 282 288 DT représenté par 16 641 144 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 29 Mai 2015, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 6 656 458 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 39 938 746 DT représenté par 19 969 373 actions de valeur nominale 2 DT.

(b) et (c) Le total des réserves comprend pour un montant de 9 102 000 dinars, des réserves rattachés aux exercices 2013 et antérieurs, et demeurent par conséquent, non soumis à la retenue à la source conformément à l'article 19 de la Loi des Finances 2014

(d) Le compte « Autres capitaux propres - Effet de modification comptable » inscrit parmi les capitaux propres, enregistre l'effet des discordances d'interprétations des clauses contractuelles pour la fixation des indemnités des assurances à rembourser à la SNMVT suite aux événements de janvier 2011, ainsi que suite à un incendie survenu en 2012.

En effet, la société a estimé les indemnités pouvant être retenues par les assurances en se basant sur les états réels des différents sinistres et particulièrement sur la base des clauses contractuelles liant la société à ses deux assureurs la GAT et la BIAT ASSURANCE.

Cependant, la société s'est heurtée à des difficultés de remboursement des indemnités constatées en raison des lectures et des interprétations différentes des clauses contractuelles par les deux assureurs, dont notamment au niveau des bases à retenir pour le calcul des indemnités.

Ces difficultés d'interprétations ont fait l'objet de plusieurs correspondances et ont abouti au refus de rembourser le reliquat des indemnités réclamées qui s'élève à la somme de 3 928 768,270 dinars.

Par conséquent, la société a enregistré cette différence en tant que modification comptable, parmi les capitaux propres, et ce conformément à la norme comptable 11 « Norme comptable relative aux modifications comptables » du système comptable des entreprises, et plus particulièrement le paragraphe 29 qui prévoit, que dans pareille situation où des erreurs d'estimations ont été observées suite à une mauvaise interprétation des faits, le montant de la correction de ladite erreur fondamentale dans les états financiers antérieurs, doit être comptabilisé en ajustant les capitaux propres d'ouverture.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserve légale	Autres capitaux propres- Réserve	Autres capitaux propres- Effet modification	Réserve pour réinvestissement	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	DIVIDENDES	Rachat des actions propres	Plus value sur cession actions propres	Résultats reportés actions propres	Total
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2020	39 938 746	3 993 875	2 550 298	(3 143 015)	11 282 000	0	5 566 032	(644 058)		0	47 006	0	59 590 884
Affectation approuvée par l'AGO de l'exercice 2020							(644 058)	644 058					0
													0
Résultat de l'exercice 2021								(429 449)					(429 449)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2021	39 938 746	3 993 875	2 550 298	(3 143 015)	11 282 000	0	4 921 974	(429 449)	0	0	47 006	0	59 161 435

<i>13. Emprunts bancaires</i>	<i>Au 31/12/2021</i>	<i>Au 31/12/2020</i>
Crédit moyen terme BT	14 393 096	12 904 360
Crédit moyen terme ATTIJARI BANK	18 830 084	25 301 116
Dépôts et cautionnements reçus	11 400	11 400
	33 234 580	38 216 876

<i>14. Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>Au 31/12/2021</i>	<i>Au 31/12/2020</i>
Fournisseurs locaux de marchandises	3 774 825	40 296 095
Fournisseurs Investissements et moyens généraux	9 754 813	13 214 637
Fournisseurs, chèques en instance	2 102 113	1 273 298
Fournisseurs locaux de marchandises, effets à payer	63 924 192	45 415 683
Fournisseurs Invest&moyens généraux, effets à payer	977 783	498 596
Fournisseurs locaux d'immobilisations	469 376	414 462
Fournisseurs étrangers	346 229	(444 468)
Fournisseurs d'immobilisations financières	-	-
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	320 284	430 054
Fournisseurs, factures non parvenues	17 811 754	10 231 461
Fournisseurs, moyens généraux en cours	249 334	152 855
Fournisseurs, opérations d'importation	46 866	(131 393)
Fournisseurs locaux, remises et ristournes	(15 411 172)	(14 504 333)
Fournisseurs emballages à rendre	(553 777)	(802 159)
	83 812 620	96 044 788

<i>15. Autres passifs courants</i>		<i>Au 31/12/2021</i>	<i>Au 31/12/2020</i>
Personnel	15.1	1 894 388	1 594 342
Etat, et collectivités locales	15.2	6 547 015	7 794 786
Actionnaires, dividendes à payer		-	-
CNSS		3 584 387	3 394 598
Créditeurs divers		1 516 567	1 881 655
Assurance groupe		193 817	189 807
Charges à payer		12 478 218	13 382 302
Produits constatés d'avance		286 318	286 318
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation		5 736 215	4 952 592
Compte d'attente		57 638	72 731
		32 294 563	33 549 131

<i>15.1. Personnel</i>	<i>Au 31/12/2021</i>	<i>Au 31/12/2020</i>
Rémunération due au personnel	226 541	59 992
Congés payés	1 645 840	1 430 613
Oppositions sur salaires	22 007	103 737
	1 894 388	1 594 342

<i>15.2. Etat, et collectivités publiques</i>	<i>Au 31/12/2021</i>	<i>Au 31/12/2020</i>
Etat, impôts et taxes,	2 934 568	6 175 437
Etat, impôts et taxes, TVA à payer	2 304 586	300 021
Impôt sur les bénéfices	1 307 861	1 319 328
	6 547 015	7 794 786

<i>16. Concours bancaires et autres passifs financiers</i>	<i>Au 31/12/2021</i>	<i>Au 31/12/2020</i>
Billet de trésorerie souscrit	8 000 000	5 000 000
Crédits bancaires BT, échéances à moins d'un an	5 511 263	8 485 780
Crédits bancaires BIAT, échéances à moins d'un an	-	-
Crédits bancaires ATTIJARI BANK, échéances à -d'un an	6 471 032	8 110 002
Intérêts courus sur emprunts	219 817	364 100
Concours bancaires	19 054 562	12 277 453
	39 256 674	34 237 335

17. Revenus

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2021 s'élève 618 317 561 DT contre 624 136 983 DT au cours de l'exercice 2020, enregistrant une diminution de 5 819 422 DT (Soit -0,93 %).

18. Autres revenus d'exploitation

Les autres revenus d'exploitation, qui totalisent 12 202 100 DT au 31 décembre 2021 contre 11 137 377 DT au 31 décembre 2020, proviennent essentiellement des factures de promotion.

19. Achats de marchandises

Le coût des marchandises vendues pour l'exercice 2021 a diminué de 3 529 112 DT (ou -0,69%) par rapport à celui de l'exercice précédent.

Ce coût a diminué de 511 349 152 DT en 2020 à 507 820 040 DT en 2021.

La Marge commerciale a diminué en 2021 de 2 290 310 DT (ou 2,03 %), passant de 112 787 831 DT à 110 497 521DT.

Le taux de marge de l'exercice 2021 s'élève à 17,87 %, contre 18,071 % pour l'exercice 2020.

20. Achats d'approvisionnement consommés

La rubrique "Achats d'approvisionnement consommés", qui totalise 15 486 215 DT au 31 décembre 2021 contre 16 099 176 DT pour l'exercice précédent, enregistre les achats des emballages et étiquettes, les consommations d'eau, d'électricité et du gaz, ainsi que les fournitures non stockées.

21. Charges de personnel

Les Charges de personnel totalisent 53 954 357 DT au 31 décembre 2021 contre 53 224 688 DT pour la même période de l'exercice précédent, soit une diminution de 729 669 DT .

22. Dotations aux amortissements et résorptions	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Dotations des immobilisations incorporelles	127 901	147 739
Dotations des immobilisations corporelles	13 405 045	12 478 155
Résorptions des frais préliminaires	728 237	656 071
Résorptions des charges à répartir	1 227 558	1 593 086
Dotations /provisions pour risques fournisseurs& d'exploitation	2 381 336	1 760 722
Dotations /provisions pour créances douteuses	1 148 232	1 366 123
Dotations /provisions pour chèques impayés	74 422	53 531
Dotations /provisions pour dépréciations des stocks	3 458 877	3 478 726
Dotation /provisions des titres de participations	685 444	-
Dotation/provision débiteurs divers	-	-
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	(3 478 726)	(3 828 657)
Reprises /provisions /risque fournisseurs& exploitation	(1 597 713)	(1 315 730)
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	(1 366 123)	(1 336 759)
	16 794 490	15 053 007

23. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 35 370 385 DT au 31 décembre 2021 contre 36 642 297 DT pour l'exercice 2020, soit une diminution de 1 271 912 DT.

Cette rubrique enregistre essentiellement les coûts des loyers, des entretiens et réparations, des assurances, des honoraires, des frais de publicité et de communication.

24. Charges financières nettes

	<i>Au 31/12/2021</i>	<i>Au 31/12/2020</i>
Intérêts sur emprunts bancaires BT	1 502 027	1 932 409
Intérêts sur emprunts bancaires ATTIJARI BANK	2 207 644	2 758 181
Intérêts sur comptes courants bancaires	274 861	126 114
Intérêts sur billets de trésorerie	398 376	317 054
Pertes de change	8 339	5 911
Escomptes accordés	245	2 729
	4 391 492	5 142 398

25. Produits financiers

	<i>Au 31/12/2021</i>	<i>Au 31/12/2020</i>
Revenus des titres de participation	2 703 952	2 754 232
Produits financiers sur comptes courants bancaires	154 893	168 016
Autres produits financiers	50	6 258
Gains de change	-	-
	2 858 895	2 928 506

26. Autres gains ordinaires

	<i>Au 31/12/2021</i>	<i>Au 31/12/2020</i>
Reprises provisions sur chèques impayés	8 094	3 578
Autres gains ordinaires	1 972 604	630 413
	1 980 698	633 991

27. Autres pertes ordinaires

	<i>Au 31/12/2021</i>	<i>Au 31/12/2020</i>
Autres pertes ordinaires	632 712	651 037
	632 712	651 037

28. Etat des flux de trésorerie:*Au 31/12/2021**Au 31/12/2020*

Détail de la trésorerie à la clôture de la période

Placements (SICAV)	32 581	32 581
Placements (billets de trésorerie)	0	0
Chèques à l'encaissement	83 050	939 001
Banques	9 431 625	12 700 489
Caisses	2 194 497	3 733 570
Découverts bancaires	(19 054 562)	(12 277 453)
	(7 312 809)	5 128 188

29. Litiges en cours

Pour sûreté et garantie du remboursement des emprunts contractés, la société a donné en nantissement son fonds de commerce et d'industrie consistant en un hypermarché ainsi que l'ensemble de matériel installé dans ledit fonds.

Durant l'exercice 2013, la société a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2021, l'affaire demeure non clôturée définitivement devant les tribunaux judiciaires compétents (Cour de Cassation).

Par ailleurs, un second contrôle par la CNSS a été entamé en 2020 au titre des exercices 2017, 2018 et 2019. Les travaux de contrôle demeurent en cours à la date de l'établissement des états financiers de cet exercice.

30. Autres notes aux états financiers**Détermination de l'impôt sur les bénéfices**

La détermination de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2021 a tenu compte des éléments suivants:

		<i>Au 31/12/2021</i>	<i>Au 31/12/2020</i>
Résultat comptable après impôt	(I)	(429 449)	(644 058)
A réintégrer	(II)	9 614 413	7 937 252
Impôt sur les sociétés		1 307 861	1 318 960
Taxe de voyages		120	360
Amendes et Pénalités		505 059	463 604
Pertes de change latentes			
Autres charges non déductibles (Smiles non consommés)		(83 375)	(618 092)
Retenues à la source libératoire		30 951	
Contribution sociale de solidarité		200	200
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks		3 458 877	3 478 726
		685 444	

Dotations aux provisions pour titres			
Dotations aux provisions pour créances douteuses	1 148 231		1 366 123
Dotations aux provisions pour créances douteuses chèques	74 422		53 531
Dotations aux provisions pour risque fournisseurs	1 621 145		1 597 713
Dotation aux amortissements du fonds de commerce	105 287		113 118
Dotation aux provisions pour risque d'exploitation	760 191		163 009
A déduire	(III)	9 309 501	8 655 401
Dividendes		2 703 952	2 754 232
Reprise sur provision pour dépréciation des stocks non admise en déduction initialement		3 478 726	3 248 680
Reprise sur provision clients non admise en déduction initialement		1 366 123	1 336 759
Reprise sur provision / chèques impayés		8 094	0
Reprise sur provision des titres		0	0
Intérêts créditeurs ayant subi la RS libératoire		154 893	0
Reprise sur provision fournisseurs débiteurs et exploitation		1 597 713	1 315 730
Résultat fiscal avant déduction des provisions	(I)+(II)-(III)	(124 537)	(1 362 207)
Prov/créances contentieuses			(3 578)
Prov/dépréciation stocks			
Résultat fiscal		(124 537)	(1 365 785)
Impôt sur les sociétés			
Minimum d'impôt sur les sociétés (0,2%CA TTC)		1 307 861	1 318 960
Retenue à la source libératoire		30 951	
Contribution sociale de solidarité		200	200

31. Parties liées

Conformément à la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NC39), les transactions et les opérations conclues par la « S.N.M.V.T » avec des parties liées sont détaillées ci-après :

31.1. La « S.N.M.V.T » détient 98,73 % du capital de MONOGROS

Au cours de l'exercice 2021, « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 93 006 274 DT et de 537 193 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 5% et une remise hors factures de 5% sur le total des achats de marchandises et divers. Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2021 un solde créditeur de 11 452 441 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2021 et facturés par MONOGROS sont de 2 424 353 DT en hors taxes récupérable.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 57 300 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a facturé en 2021 une assistance technique à MONOGROS pour un montant de 400 000 DT HT

31.2. La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43,00% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 9,49% par sa filiale MONOGROS, et 6,89% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire de quinze locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Bab El Khadhra, Mehdia, Bardo Hnaya, Sousse Messai) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2021 la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- El Manar : 355 312 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Ennasr : 537 324 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Sousse Sud : 376 980 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Bizerte Printemps : 292 137 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Tunis Charles de Gaulle : 414 678 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sfax Mahari : 286 573 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- L'Aouina : 537 324 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mokhtar Attia : 545 900 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse LAKOUAS: 315 326 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Kairouan : 230 154 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bab El Khadhra : 107 223 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mehdia : 185 979 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bardo Hnaya : 371 958 DT HT.
- Sousse Messai : 309 199 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 24 947 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM tenu le 1^{er} mars 2021, pour un montant de 1 356 609 DT.

31.3. Opérations avec la COPIT

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de deux locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr et MONOPRIX Maison).

.Au cours de l'année 2021, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- Pour Monoprix Zéphyr 106 453 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Maison 35 917 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%

Actuellement le deuxième local est considéré comme une extension du magasin Zéphyr

31.4. La « S.N.M.V.T » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 996 318 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 400 000 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 24 947 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SGS – « TOUTA » tenu le 1^{er} mars 2021, pour un montant de 1 218 198 DT

31.5. La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS

Au cours de l'année 2021, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la société MMT des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 60 445 562 DT et de 45 588 DT. Au 31 décembre 2021 Le fournisseur MMT accuse un solde créditeur de 498 829 DT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 23 759 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

31.6. La « S.N.M.V.T » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »

La « S.N.M.V.T » est locataire de cinq locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Jarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « Sahara Confort ». Au cours de l'année 2021, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de :

- Korba : 126 691 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Djerba : 137 473 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Jarzis : 167 625 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mednine : 115 636 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mourouj I : 81 445 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,

La « S.N.M.V.T » a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société T2S du 1^{er} mars 2021, pour un montant de 129 145 DT.

31.7. La « S.N.M.V.T » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL

Le solde client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2021.

Fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation pour un total de 250 100 dinars.

31.8. La « S.N.M.V.T » détient 50 % du capital de l'UNITED DECS

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

31.9 . La « S.N.M.V.T » détient 7,7 % du capital de l'UNITED MANAGMENT

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installé en Libye, pour un total de 428 703 dinars.

Fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

32.10. La « S.N.M.V.T » détient 5,86 % du capital de STONE HEART

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart ». Au cours de l'année 2021, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de 362 457 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à Stone Heart moyennant un loyer annuel de 13 230 DT HT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

TUNIS, le 14 Avril 2022

**Messieurs les actionnaires de la
Société Nouvelle Maison de la Ville
de Tunis
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »**

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « « S.N.M.V.T – MONOPRIX », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021 faisant ressortir un total de 247 759 872 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un déficit de 429 449 DT et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « « **S.N.M.V.T – MONOPRIX** » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Existence et évaluation des stocks :

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme question clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan (Cf Note aux états financiers N°7) et les risques liés aux mouvements des stocks des dépôts aux magasins, ainsi qu'au suivi de leur rotation.

Nos procédures d'audit ont comporté notamment l'évaluation du dispositif de contrôle interne pour le suivi des entrées en stock et la gestion de leurs mouvements, ainsi que la mise en place d'un contrôle conséquent des opérations des inventaires physiques, avec une présence aux inventaires des dépôts et d'un échantillon de magasins sélectionnés, et puis l'audit des stocks à rotation lente pour se prononcer sur la sincérité des provisions s'y rattachant inscrites en comptabilité.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité de l'exercice 2021 incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états

financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 6, fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Audit Conseil & Organisation
Anis EL KEBIR

F.M.B.Z KPMG Tunisie
Kalthoum BOUGUERRA

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

TUNIS, le 14 Avril 2022

Messieurs les actionnaires de la
Société Nouvelle Maison de la Ville
de Tunis
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »

**RAPPORT SPECIAL DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES
COMMERCIALES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

• ***La « S.N.M.V.T » détient 98,73 % du capital de MONOGROS***

Au cours de l'exercice 2021, « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 93 006 274 DT et de 537 193 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 5% et une remise hors factures de 5% sur le total des achats de marchandises et divers. Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2021 un solde créditeur de 11 452 441 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2021 et facturés par MONOGROS sont de 2 424 353 DT en hors taxes récupérable.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 57 300 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a facturé en 2021 une assistance technique à MONOGROS pour un montant de 400 000 DT HT.

• ***La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43,008% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 9,49% par sa filiale MONOGROS, et 6,89% par sa filiale SGS***

La « S.N.M.V.T » est locataire de quinze locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain,

L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Bab El Khadhra, Mehdiya, Bardo Hnaya, Sousse Messai) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2021 la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de 4 866 066 DT.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 24 947 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM tenu le 1^{er} mars 2021, pour un montant de 1 356 609 DT.

- ***Opérations avec la COPIT***

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de deux locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr et MONOPRIX Maison) moyennant un loyer annuel de 142 370 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »***

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 996 318 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 400 000 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 24 947 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SGS – « TOUTA » tenu le 1^{er} mars 2021, pour un montant de 1 218 198 DT

- ***31.5. La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS***

Au cours de l'année 2021, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la société MMT des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 60 445 562 DT et de 45 588 DT. Au 31 décembre 2021 Le fournisseur MMT accuse un solde créditeur de 498 829 DT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 23 759 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »***

La « S.N.M.V.T » est locataire, en 2021, de cinq locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Jarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « Sahara Confort » moyennant un loyer annuel de 628 870 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

La « S.N.M.V.T » a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société TSS du 1^{er} mars 2021, pour un montant de 129 145 DT.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONALE***

Le solde client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2021.

Fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 50 % du capital de l'UNITED DECS***

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 7,7 % du capital de l'UNITED MANAGMENT***

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installé en Libye, pour un total de 428 703 dinars.

Fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 5,86 % du capital de STONE HEART***

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart ». Au cours de l'année 2021, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de 362 457 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à Stone Heart moyennant un loyer annuel de 13 230 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- *Obtention d'emprunts bancaires*

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX a contracté en 2021 un emprunt bancaire remboursable sur un 7 ans auprès de la Banque de Tunisie pour 7 000 000 DT

- *Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants*

Au titre de l'exercice 2021, la rémunération brute du Directeur Général s'élève à 332 909 DT. Les charges connexes correspondantes (charges sociales patronales, retraite complémentaire, assurances groupe, TFP et Foprolos) incluses à la rémunération annuelle sont de 85 216 DT. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec prise en charge par la société des frais y afférents.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Audit Conseil & Organisation
Anis EL KEBIR

F.M.B.Z KPMG Tunisie
Kalthoum BOUGUERRA